

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 148

présenté par  
M. Nicolas

-----  
**ARTICLE 11**

À la première phrase de l'alinéa 12, après les mots :

« de vitesse, »

insérer les mots :

« de fiabilité, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préciser que, pour améliorer l'accessibilité des villes qui sont en dehors du réseau à grande vitesse, peut également être envisagée la construction de nouvelles sections de lignes ferroviaires.

C'est notamment le cas de l'accès aux régions normandes (notamment avec des sections nouvelles à l'entrée de la région francilienne), mais aussi vers la Picardie (liaison Creil-Roissy).